



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca

Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Février 2018

Taxation municipale 2018

Comme l'an dernier les comptes de taxations annuels ont été émis au début de février. Il est de votre responsabilité de contacter le bureau municipal pour nous signaler toute erreur, y compris le fait que vous n'auriez pas reçu votre compte 2018.

Pour les contribuables qui acquittent leur compte en trois versements. Vous pouvez faire parvenir les trois paiements en même temps, en envoyant des chèques postdatés pour le 1^{er} mars, le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre 2018.

Vous pouvez également payer votre compte directement à votre institution financière. Évidemment, ce choix demeure à votre discrétion, mais cela peut éviter un oubli et surtout des frais de retard et d'intérêts.

Dossiers en cours

Les travaux de remplacement des fenêtres et de rénovation de l'enveloppe extérieure du centre le Sillon recommenceront bientôt. Ces travaux devraient être terminés au cours de l'été 2018. Le conseil municipal a aussi décidé de se porter acquéreur de l'exposition itinérante Capteurs de mystères. Mise sur pied par l'organisme Bleu regroupement des artistes et des artisans d'art de l'île d'Orléans, l'exposition sera installée tout au long du sentier pédestre reliant le centre le Sillon au Parc de la Tour-du-Nordet le long du chemin Royal.

Loisirs

Encore cette année, le camp Saint-François offrira les services de camps de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François à un tarif préférentiel, auquel la municipalité contribue financièrement. De plus, la municipalité s'implique en soutenant le programme d'aspirant moniteur que les responsables du camp ont mis sur pied depuis quelques années.

Le printemps qui arrive tout doucement est aussi synonyme de dépôt des états financiers municipaux. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines éditions de votre journal.

Mais d'ici là, vous êtes invités à la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra dès 20 h le 5 mars 2018.

En vous souhaitant une très belle fin d'hiver, je vous rappelle nos heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Mais surtout de noter que nous sommes maintenant situés au 3491, chemin Royal et que désormais l'accès au bureau municipal s'effectue par le chemin Royal !

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 5 février 2018, adopté : le *Règlement numéro 018-149 Établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*;

Que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h;

Que le règlement est en vigueur depuis le 6 février 2018.

Que le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est publié sur le site Internet municipal.

Que le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans sera transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans les délais prescrits selon la Loi.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce huitième jour de février deux mille dix-huit.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier